

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE JARZÉ VILLAGES DU 9 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, JOUSSAUME, ROUTIER, GIRAULT, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN JP, EDIN, de la PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, BELLARD, LERAY, LORION, LINARD, PORTIER, BENESTEAU, COYEAUD, de ROCHEBOUËT, LAIR.

**Absents excusés :** Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique

Mr LEMEUNIER Grégory

Mme RAIMBAULT Emmanuel

Mme PRAIZELIN Alexandra donne pouvoir à Mme HEUVELINE Sylvie

Mme LEGRAND Nathalie

**Absents :**

Mme GODOT Jocelyne

Mme RUQUIER Anne-Laure

Mr DINAND Fabrice

Mme LANDAIS Arlette

Mme GOISLARD Véronique

Mr CONSTANT Frédéric

Mme VIERON Sandrine

Mme BEAUDOIN Pauline

Mr MABIT Raymond

Mr LEMAI Sébastien

Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 03/03/2020

Affichage : 12/03/2020

**Secrétaire de séance :** Mme BENESTEAU Clarisse

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Convention de gestion de services avec la CCALS pour l'entretien de la base de loisirs de Malagué pour une durée d'un an.

- Convention de mise en réseau des bibliothèques de Jarzé et de Chaumont d'Anjou entre la CCALS et la commune de Jarzé Villages.

## 1 – BUDGET PRIMITIF 2020

### 1-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2019 et propose de les maintenir pour 2020, à savoir :

Taxe d'habitation	15.30 %
Taxe foncière bâtie	23.37 %
Taxe foncière non bâtie	35.29 %

<b>Décision du Conseil Municipal :</b> Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité.
--

### 1-2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

✓ Présentation par chapitres du Budget

- **Budget Communal / Fonctionnement**

	Total CA 2019 réalisé	Total budget primitif 2020
<b>Fonctionnement-Dépense</b>		
011 Charges à caractère général	621 396.06	672 750.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	903 461.89	945 345.00
014 Atténuations de produits	2 876.00	0.00
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00	13 001.78
023 Virement à la section d'investissement	0.00	250 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 252.00	15 252.00
65 Autres charges de gestion courante	262 785.61	293 950.00
66 Charges financières	8 892.64	8 436.00
67 Charges exceptionnelles	5.16	250.00
<b>Total Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 818 669.36</b>	<b>2 198 984.78</b>
<b>Fonctionnement-Recette</b>		
002 Résultat de fonctionnement reporté	121 395.61	95 424.78
013 Atténuations de charges	5 973.66	1 750.00
42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500.00	0.00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	175 229.41	170 150.00
73 Impôts et taxes	1 131 151.60	1 071 160.00
74 Dotations, subventions et participations	782 457.00	795 000.00
75 Autres produits de gestion courante	56 167.82	55 000.00
77 Produits exceptionnels	15 401.80	10 500.00
<b>Total Fonctionnement - Recette</b>	<b>2 291 276.90</b>	<b>2 198 984.78</b>

• **Budget Communal / Investissement – Dépenses**

	CA 2019 réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total BP 2020
<b>INVESTISSEMENT - Dépense</b>				
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	503 950.46		178 425.76	178 425.76
10 Dotations. Fonds divers et réserves			0.00	0.00
13 Subventions d'investissement	77 347.00			
16 Emprunts et dettes assimilées	150 943.11		117 705.00	117 705.00
20 Immobilisations incorporelles	432.00		21 944.00	21 944.00
21 Immobilisations corporelles	1 734 700.35	198 757.00	514 494.00	713 251.00
27 Autres immobilisations financières	77 000.00	0.00	72 000.00	72 000.00
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500.00		0.00	0.00
<b>Total Dépense</b>	<b>2 547 872.92</b>	<b>198 757.00</b>	<b>904 568.76</b>	<b>1 103 325.76</b>

• **Budget Communal / Investissement – Recettes**

	CA 2019 réalisé	Total budget primitif 2020
<b>INVESTISSEMENT - Recette</b>		
001 Solde d'exécution section investissement reporté	0.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	0.00	250 000.00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0.00	109 000.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 252.00	15 252.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	882 876.94	562 182.76
13 Subventions d'investissement	567 209.39	166 891.00
16 Emprunts et dettes assimilées	900 000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	108.83	0.00
<b>Total Recette</b>	<b>2 369 447.16</b>	<b>1 103 325.76</b>

**Décision du Conseil Municipal : Le Budget Communal 2020 est adopté à l'unanimité.**

**2 – CCALS - APPROBATION DU RAPPORT CLECT D'OCTOBRE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C

Rappel du cadre juridique des transferts de charges

Lors de chaque nouveau transfert de compétences, l'évaluation des charges transférées est obligatoire.

L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) ;

- La CLECT doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges ;
- La CLECT propose un rapport. C'est aux conseils municipaux de fixer les évaluations à la majorité qualifiée requise au vu du rapport de la commission locale ;

**Considérant** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 octobre 2019 transmis à chaque commune,

**Considérant** que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 17 octobre 2019

- d'adopter les attributions de compensation respectives des communes de l'exercice 2020 conformément à l'état récapitulatif précisé sur ledit rapport, soit un montant total pour Jarzé Villages de 95 860 €.

- de la charger de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président(e) de la Communauté de Communes.

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **3 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML**

Madame le Maire propose que la commune verse un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante à Lué-en-Baugeois :

- EP 185-20-18 : « suite demande mairie, remplacement de l'horloge dans l'armoire C1 rue de Toulgoët »

- Montant de la dépense : 818.63 € HT

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 613.97 € HT

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4 – AFFAIRES DIVERSES**

❖ Vente d'un tracteur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur CASE a été vendu à Messieurs Trif Remus-Mircea et Petran Adrian-Vasile pour un montant de 6 500 €.

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal valide cet encaissement à l'unanimité.

❖ Vente de la maison située 1 rue de la Croix Gloriette à Jarzé

Suite à la délibération du 10 février 2020 autorisant la vente du bien, Madame le Maire informe qu'une promesse de vente a été signée le 19 février 2020 et que celle-ci est consentie pour une durée expirant le 5 juin 2020.

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique à l'unanimité.

❖ Edition du nouveau Plan Guide de Jarzé Villages

Mr Dominique CHAPON présente le nouveau « Plan guide », travaillé par la commission, avant son édition.

❖ CCALS

Mr Marc BERARDI informe que la CCALS a pris des décisions sur le plan financier notamment :

- mise en suspens du versement du FPIC à toutes les communes afin de dégager une marge de 600 000 €
- fin du remboursement aux communes pour les mises à disposition de locaux des ALSH
- nouvelles modalités d'inscription dans les ALSH afin de maîtriser le recrutement du personnel

De plus, Mr BERARDI présente le bilan de gouvernance depuis 2017 suite aux retours du questionnaire adressé aux maires fin 2019.

❖ Journée citoyenne du 6 juin 2020

Mme Sylvie HEUVELINE rappelle que les propositions de chantier pour la journée citoyenne peuvent être transmises jusqu'au 15 mars. Le premier comité de pilotage (élus/agents) aura lieu le mardi 24 mars à 16 h ou le mardi 31 mars à 16 h pour choisir les chantiers afin que le nouveau Conseil Municipal puisse en délibérer.

❖ SICTOM

Mr François EDIN présente le compte-rendu simplifié du dernier comité syndical, à savoir la mise en place d'un projet de consigne pour les bouteilles claires et les chiffres des tonnages collectés en 2019.

❖ Espaces verts

Mr Jean-Albert MARCHAISON informe qu'une réfection du terrain de foot est nécessaire et sera faite en juin 2020 pour un coût de 4 600 € TTC. Il est aussi prévu d'abattre les peupliers en octobre 2020 pour un montant de 8 000 € TTC.

❖ Terrain des gens du voyage

Mme Joëlle Portier s'étonne du manque d'information de la CCALS concernant les projets de créer des aires pour recevoir les gens du voyage sur le territoire communautaire et notamment sur Jarzé.

Mme le Maire rappelle que la commune déléguée de Jarzé est dotée d'une aire de passage de 5/6 caravanes le long du mur de la maison de retraite mais les gens du voyage ne veulent pas l'utiliser.

Mme MARQUET précise qu'une étude est en cours à l'échelle communautaire et que Jarzé aura bien une aire familiale.

Deux propositions de lieux ont été transmises à la CCALS :

- en bas de la Grange derrière le merlon
- ou à la place de l'ancienne station d'épuration au Moulinet

#### ❖ Laïcité

Mme Joëlle PORTIER rappelle qu'elle avait été choquée par le fait que la Paroisse ait participé au forum des associations de Jarzé et qu'elle a dernièrement constaté la présence de flyers pour l'inscription au catéchisme dans le présentoir à l'accueil de la mairie.

Elle donne lecture d'un courrier suite à la transmission du flyer ou il est rappelé les principes de la laïcité.